

DOSSIER : SCT-2003-11
DATE : 20180525

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :)
)
PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS)
D'ODANAK) M^e Jameela Jeeroburkhan et M^e Charlotte
) Chicoine-Wilson, pour la revendicatrice
Revendicatrice)
)
- et -)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA)
Représentée par le ministre des Affaires) M^e Marie-Ève Robillard, pour l'intimée
indiennes et du Nord canadien)
)
)
Intimée)
)
)
)
) **ENTENDUE : le 23 mai 2018**

PROCÈS-VERBAL

L'honorable Paul Mayer

Une conférence de gestion d'instance (CGI) a été tenue par téléconférence le 23 mai 2018 dans les dossiers SCT-2001-11, SCT-2002-11 et SCT-2003-11.

Il fut convenu de ce qui suit :

[1] La revendicatrice a préparé une contre-expertise au rapport de M. Beaulieu concernant la politique britannique. Elle a confirmé qu'elle ne produira pas de répliques écrites aux rapports de Mme Béreau concernant le régime seigneurial, Saint-François et Bécancour ainsi qu'au rapport de M^e Laperle.

[2] Les documents au soutien des expertises ont tous été communiqués entre les parties, cependant elles doivent les réviser afin d'identifier les documents manquants ou incomplets.

[3] L'intimée évalue la possibilité de présenter des demandes pour contester les contre-expertises de M. Gilles. Elle avisera la revendicatrice et le Tribunal de ses intentions, par écrit, vers la fin de l'été ou au début de l'automne 2018.

[4] Le Tribunal a souligné qu'aucune ordonnance n'a été émise afin de permettre que ce dossier soit entendu conjointement avec les dossiers SCT-2001-11 et SCT-2002-11. Ceci fera l'objet de discussion à la prochaine CGI.

[5] La prochaine CGI se tiendra le **2 octobre 2019** à 16 h 30 par téléconférence. Les parties peuvent communiquer avec le greffe si une CGI s'avère nécessaire avant cette date.

PAUL MAYER

L'honorable Paul Mayer